

Demande d'autorisation de loterie

à déposer auprès du Greffe municipal :
2 mois à l'avance pour les loteries importantes, à tirage préalable **
1 mois à l'avance pour toutes les autres loteries.

La société

Sollicite l'autorisation d'organiser une loterie de billets à Fr.

a) Organismes responsables : (dont le Président ou le Vice-Président et un autre membre du comité de la société)

Nom : Prénom : Adresse complète et No de téléphone :

Nom et adresse de l'imprimeur des billets :

Téléphone No :

b) But auquel sera affecté le produit de la loterie :

c) Nombre total des lots : en espèces en nature :

d) Valeur totale des lots : en espèces en nature :

e) Valeur du premier lot : en espèces en nature :

f) Durée d'exploitation de la loterie : du au

g) Date du tirage : **ou Tirage préalable**
(biffer ce qui ne convient pas).

LES ORGANISATEURS soussignés s'engagent à veiller, sous leur responsabilité personnelle, à l'observation des conditions auxquelles l'autorisation sera subordonnée :

Signatures :

..... le

Loteries à tirage préalable Le tirage des billets gagnants ne peut se faire qu'une fois les billets imprimés, fermés et en mains des organisateurs;

**** Loteries à tirage préalable** ayant un montant d'émission de Fr. 10'000.— en plus, un ou des lots de Fr. 100.— et plus;

pièces à produire

- 10 spécimens de billets, complets et fermés, et
- 5 spécimens de billets, complets, non fermés ou
- 1 attestation de l'imprimeur responsable, certifiant qu'il s'agira de billets déjà admis.

Préavis de la Municipalité ¹⁾ :

.....
.....
....., le

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Préavis du Préfet ¹⁾ :

.....
.....
....., le

Le Préfet :

¹⁾ Prière de ne pas transmettre au Département des demandes incomplètes ou non accompagnées des pièces justificatives, dans les cas où celles-ci sont nécessaires (voir recto, **).